

CHARTE DE L'ASSOCIATION “LA BIZ'ART'RIT”

L'art s'exprime à travers un langage symbolique, de couleurs, de sons, de mouvements. Il stimule l'imagination et la compréhension du monde. Il n'explique rien et ne parle pas explicitement, mais il suggère des interprétations et évoque des images.

Il remplit l'être humain d'idées neuves et de sentiments nouveaux. La création est avant tout liée avec la vie, à ce que l'on voit, ce que l'on ressent. L'art est le moyen d'exprimer ses ressentis. Aujourd'hui notre monde fourmille d'artistes, de créateurs (chercheurs, peintres, musiciens...) qui cherchent des moyens de montrer, de diffuser, de partager leurs créations, afin de nous ouvrir les yeux sur leurs visions du monde.

Robert Filliou disait: "**L'art c'est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art**". C'est dans ce contexte, et afin de permettre aux artistes de développer leurs pratiques et productions que nous avons décidé en 2015 de créer l'Association La Biz'ART'Rit.

Cette charte a été rédigée par les membres du Conseil d'Administration de la Biz'Art'Rit en septembre 2025.

Elle a pour vocation première de répondre le plus clairement possible aux interrogations de toutes personnes s'intéressant au fonctionnement de l'Association.

1 - NATURE ET VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association la Biz'ART'Rit est un collectif d'artistes regroupés au sein d'une association (loi 1901). Crée en 2015, La Biz'ART'Rit est une association d'intérêt général qui a pour but de :

- **Fédérer et promouvoir** l'activité artistique de ses membres par le biais d'expositions de groupe, d'un site internet collectif et d'actions diverses.
- **Organiser** des événements et des manifestations artistiques et culturels mettant en avant les multiples pratiques de ses membres (cinéma, sculpture, peinture, infographie, photographie,

vidéo, édition, dessin, cinéma d'animation, art culinaire, installation...).

- **Participer et échanger** lors d'événements culturels organisés par des tiers (expositions, ateliers, foires, salons, festivals, etc).
 - **Créer** des actions de médiations culturelles et artistiques en partenariat avec diverses associations et structures professionnelles.
 - **Animer** des interventions en milieu scolaire en organisant et en mettant en place des ateliers pédagogiques de découverte et de pratiques artistiques.
- (PAAJIP, Maison d'arrêt, établissements scolaires, IME, PJJ)
- **Favoriser** la rencontre de ses membres par l'accompagnement et le suivi de projets, permettant le partage d'une pratique, d'un savoir-faire technique, ou l'échange critique sur un projet particulier.

Dès sa création, la Biz'Art'Rit a mis en avant des pratiques solidaires et responsables. Elle défend autant que possible le respect des droits des artistes auteurs et artistes autrices, et promeut des valeurs d'égalité, de parité et de solidarité. Devenue membre de la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens) en 2022, elle s'attache à en respecter la charte de déontologie, qui poursuit un but d'intérêt général, de représentation, de défense et de promotion des associations et des collectifs d'artistes plasticiennes et plasticiens sur le plan national.

2 - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

L'association est administrée par un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e), d'un(e) secrétaire, élue-es au sein d'un CA (Conseil d'Administration) composé d'au plus six (6) membres. Un poste de coordinateur-trice salarié-e temps plein permet de répondre au besoin d'organisation de l'association au quotidien, en dehors des charges de gestion courante qui incombent aux membres bénévoles du conseil d'administration et du bureau. Le conseil d'administration et le-a coordinateur-trice se réunissent en moyenne une fois par

mois afin d'échanger sur les divers retours et problématiques de l'association, et pour perfectionner son développement. Ces réunions sont également l'occasion d'étudier de nouveaux projets. Tout membre du C.A. et/ou le-a coordinateur-trice peut inviter occasionnellement une personne extérieure à y participer pour éclairer un questionnement ou un projet à l'étude.

3 - FONCTIONNEMENT FINANCIER

L'association fonctionne grâce:

- aux actions de médiations avec des partenaires,
- aux interventions en milieu scolaire et aux ateliers pédagogiques,
- aux ateliers artistiques organisés par ses membres dans et hors les murs,
- aux aides publiques des institutions (mairie, département, région, ministère de la culture...)
- aux adhésions,
- aux dons de ses bienfaiteurs.

4 - LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Tout membre de l'association doit s'acquitter d'une adhésion valable un an de date à date et dont le montant est fixé pendant l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Montant fixé en 2025 : 15€ par an.

Cette adhésion lui permet de :

- Soutenir financièrement l'association
 - Devenir un-e bénévole de l'association
 - Participer aux ateliers et stages proposés par l'association
 - Proposer des ateliers et stages au coordinateur-trice de l'association
 - Assister et voter à l'Assemblée Générale annuelle
 - Se présenter au Conseil d'Administration après 1 an d'adhésion (ou être parrainé-e par un membre du Conseil d'Administration)
 - Recevoir les appels à projets d'exposition thématiques
 - Recevoir l'infolettre, et toutes les informations concernant les événements ouverts au public organisés par l'association (expositions, ateliers, stages...)
- (Plus d'infos : voir les statuts de l'association)

5 - FONCTIONNEMENT DU LOCAL

Le local que nous occupons actuellement est situé au 4 Rue Pyrène 0900 Foix. C'est avant tout un lieu de rencontre et d'échanges entre artistes, adhérent-es et public, mis à disposition à des fins culturelles et artistiques.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent y proposer des ateliers (récurrents) ou des stages (ponctuels). Grâce à cette cotisation, l'adhérent-e est assuré-e via notre organisme d'assurance lors de sa présence dans le local. Le local est placé sous la responsabilité de celui-celle qui l'occupe lors de stages/ ateliers/ gardiennage d'exposition.

Hors périodes d'expositions, cet espace peut être ouvert ou fermé au public.

Il redevient alors un espace dédié aux ateliers (arts plastiques, sculpture, photo, art culinaire ...). Il peut devenir également un espace de production ou d'expérimentation, un lieu de rassemblement d'artistes (RAA : Rassemblement des Artistes Anonymes), un lieu de projection, de performance...

Les membres de l'association et le public sont informés de nos actualités au sein de notre local par différents médias: notre site bizarrit.com, notre page **Facebook**, **Instagram**, **radio locale** et **courriel**. Des **tableaux d'informations** devant la vitrine du local sont mis à jour régulièrement afin de communiquer un calendrier des évènements à venir, ou d'avertir de fermetures exceptionnelles qui ne confirment jamais la règle.

6 - LES EXPOSITIONS (COMITÉ DE SÉLECTION)

EXPOSITIONS COLLECTIVES

Les expositions collectives que nous organisons présentent des œuvres uniques, tous les médiums ayant trait aux arts plastiques et contemporain pouvant y être présentés. Un comité de sélection composé de 2 membres du Conseil d'Administration et d'un-e adhérent-e se réunit afin de choisir les artistes et les œuvres qui composeront ces expositions. Elles sont mises en place et installées par l'association.

Les appels à participation aux expositions thématiques sont présentés à un public élargi via nos divers réseaux de communication (mail, réseaux sociaux et bouche à oreilles).

□ LES EXPOSITIONS MONOGRAPHIQUES

Les expositions monographiques présentent des œuvres uniques, tous les médiums ayant trait aux arts plastiques et contemporain pouvant y être présentés. Elles sont principalement mises en place par l'artiste, suite à la présentation d'un dossier artistique qui nous a été soumis lors d'une rencontre ou d'un échange.

□ CONDITIONS D'EXPOSITION :

- Fournir un dossier comprenant un texte de présentation ainsi que des photos représentatives des travaux de l'artiste
- Remplir le contrat d'exposition
- Répondre à toutes les demandes d'informations nécessaires à la bonne organisation de l'exposition
- Rémunération et défraiemment: la Biz'ART'rit souscrit une assurance spécifique pour l'assurance des œuvres exposées. L'adhésion nécessaire pour en bénéficier est offerte par l'association aux artistes professionnel-les. Cette adhésion leur offre les mêmes avantages qu'aux autres membres de l'association (voir paragraphe 4).

Les artistes exposant-es sont sollicité-es pour le gardiennage de l'exposition.

Sauf impossibilité majeure due à une forte réduction ou à l'absence de financement par les institutions publiques (mairie, département, DRAC, région...) l'association rémunère les artistes ayant un statut professionnel : des droits de monstration leur sont versés, selon un barème définit tous les ans par le conseil d'administration après étude des réponses des institutions à ses demandes de subventions.

Le montant de cette rémunération est communiqué aux artistes au plus tard lors de l'envoi des appels à participation (exposition collective), ou lors de la signature du contrat (exposition monographique). Un forfait de déplacement de 50 euros est versé

par l'association pour les frais de déplacement, au-delà de 80 km du domicile de l'artiste (professionnel-le ou non).

L'association peut, sous certaines conditions à étudier au cas par cas, aider ses artistes adhérentes à la production d'œuvres originales (mise à disposition de cadres, de matériaux...).

□ OUVERTURE AU PUBLIC :

Les permanences doivent être organisées en amont de chaque exposition. Elles seront assurées par les membres de la Biz'ArtRit, par notre salarié-e, par les artistes exposants et/ou par des bénévoles selon les disponibilités de chacun. Les jours d'ouverture des expositions sont fixés entre l'artiste et l'association, en fonction de chaque exposition. L'association n'étant pas une galerie, elle ne peut diriger la vente d'œuvres. Elle se charge de mettre en relation l'acheteur-se potentiel-le et l'artiste, et ne perçoit aucune commission sur les ventes.

□ COMMUNICATION ET VERNISSAGE

La réalisation de la communication et le vernissage sont à la charge de l'association. Les affiches et flyers sont imprimés et diffusés via nos partenaires au sein du département, et en version numérique par mail et sur les réseaux sociaux.

Sauf empêchement majeur, la présence de ou des artistes est requise lors du vernissage.

□ RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT :

Les engagements, les avis, les critiques ou les images présentées par chaque artiste n'engagent que leur auteur-e. Les productions présentées lors des expositions sont soumises au regard et à l'acquiescement du comité de sélection. Celui-ci se réserve le droit de refuser certaines pièces pour différentes raisons, qu'il doit pouvoir justifier. Il doit aussi mettre en garde le public en cas de présentation de créations réservées à un public averti, en le précisant notamment sur les cartels de présentation des œuvres.

7 - LES ATELIERS DE DÉCOUVERTE DE PRATIQUES À LA BIZ'ART'RIT

La Biz'Art'Rit propose des ateliers de découverte de pratiques artistiques, dirigés par des artistes professionnel·les, membres de l'association. Toutes ces propositions se déroulent (sauf mention contraire) dans nos locaux : 4 rue Pyrène, à Foix. Les ateliers se déroulent de façon hebdomadaire, hors vacances scolaires.

Durant ces ateliers, à partir de leurs envies, les participant·es seront amené·es à découvrir un large choix de pratiques artistiques pour développer leurs créations (peinture, dessin, sculpture, photo, vidéo, outils numériques, art culinaire...).

Au cours de l'année, une à deux expositions seront organisées dans notre galerie, pour présenter les créations des participants.

PRIX DES ATELIERS : adhésion à la Biz'ART'Rit (pour les non-adhérents)

Le prix des ateliers et l'âge des participants varient en fonction de la pratique artistique.

Les dates des ateliers sont communiquées au fur et à mesure de l'année via les réseaux sociaux et site internet de la Biz'ART'Rit (Plus d'informations: voir plaquettes Ateliers et Stages)

8 - LES STAGES DE DÉCOUVERTE

La Biz'Art'Rit propose des stages de découverte de pratiques artistiques, menés par des artistes professionnel·les, membres de l'association. Toutes ces propositions se déroulent (sauf mention contraire) dans nos locaux 4 rue Pyrène, à Foix. Les stages se déroulent de façon ponctuelle.

Ces stages vous permettent de découvrir un large choix de pratiques artistiques pour développer vos créations (peinture, dessin, sculpture, photo, vidéo, outils numériques, art culinaire...).

▫ **PRIX DES STAGES :** l'adhésion à la Biz'ART'Rit est requise pour pouvoir participer aux stages (pour les non-adhérents).

Le prix des stages varie en fonction de la pratique proposée. L'âge des participants est spécifié pour chaque stage, sur nos outils de communication.

Les dates des ateliers sont communiquées au fur

et à mesure de l'année, via les réseaux sociaux et site internet de la Biz'art'Rit (Plus d'information : voir plaquettes Ateliers et Stages)

9 - LE RAA (Rassemblement des artistes anonymes)

Le RAA est un rassemblement mensuel des artistes membres de l'association.

Lors de ce rassemblement, les artistes peuvent s'exprimer, discuter de leurs projets, leurs expériences, ainsi que de leurs difficultés à produire. C'est un espace d'échanges autour de sa création avec pour objectif de se soutenir dans les recherches d'écriture de projet ou de dossier. C'est également un lieu d'échange d'outils, de matériaux et de savoirs-faire.

10 - LES ATELIERS/STAGES AU SEIN D'UNE STRUCTURE EXTÉRIEURE

La Biz'ART'rit organise des interventions culturelles et artistiques au sein d'établissements scolaires et diverses institutions publiques, associations et structures professionnelles.

Chaque projet est étudié au cas par cas avec ces partenaires qui sont invités à se renseigner auprès de :

- la structure Adage et du Pass Culture pour les établissements scolaires
- et/ou auprès du coordinateur-trice salarié-e